



Assemblée extraordinaire des copropriétaire

Par **arthur48**, le 17/12/2014 à 10:58

bonjour

suite à une procédure devant le tribunal avec le syndicat des copropriétaires mon syndic à convoqué le syndicat des copropriétaires pour une assemblée extraordinaire avec l'avocat du syndicat.

j'ai pas eu de convocation mais j'ai eu l'information par un voisin qui était présent et qui m'a demandé de ne pas dire qu'il m'a prévenu de AG extraordinaire.

je me suis présenté un quart d'heure d'avance et le représentant du syndicat m'a signalé avec insistance que j'étais pas invité à assister à L'AG, je suis parti.

y a t-il une faute du syndic et de l'avocat?

mes remerciements.

Par **domat**, le 17/12/2014 à 12:57

bjr,

dès l'instant ou vous êtes copropriétaire, personne ne peut vous interdire d'assister à l'assemblée générale extraordinaire même si c'est en rapport avec votre procédure.

à ce titre je pense que vous pouvez demander l'annulation de cette AGE auprès du TGI, pour ne pas avoir été convoqué, puis avoir eu un refus de pouvoir assister à cette AGE.

cdt